



Frais d'hypothèque supplémentaire

Par **reynardinio**, le **21/04/2011** à **21:49**

Bonjour, rnJ'ai réalisé l'acquisition d'un studio en LMNP via un crédit immobilier au crédit mutuel. La demande de cautionnement a été faite auprès de l'AGPM. Pensant que le cautionnement avait été accepté, la banque a libéré une partie des fonds et je suis passé chez le notaire finaliser la vente. Quelques jours plus tard, l'AGPM m'informait du refus de cautionnement au motif qu'il ne couvrirait pas ce type d'investissement. Je repris contact avec ma banque pour connaître la suite à donner. Ils m'ont fait réaliser un avenant d'hypothèque, repasser chez le notaire pour un surcout de 1000 euros supplémentaire par rapport au montant emprunter. rnQuestion: La banque ayant débloqué les fonds sans avoir de garantie, alors que j'aurais pu inclure dans le prêt la montant de l'hypothèque et éviter un passage chez le notaire, est ce à moi de payer tout ou partie de ce surcout? rnrnMerci de vos réponses